

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET
DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADEMIQUE
Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2015

La réunion du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique (CHSCTA) se déroule sous la présidence de M. Yann COUEDIC, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines représentant M. Thierry TERRET, recteur de l'académie de la Réunion.

Participant à la réunion :

A titre des représentants de l'administration :

M. Yann COUEDIC, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines
Mme Mialy VIALLET, directrice des ressources humaines adjointe

A titre des représentants du personnel :

Pour L'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) :

M. Luc BOYER, en qualité de titulaire
M. Christian GAY, en qualité de titulaire
M. Julien LEBON, en qualité de suppléant

Pour La Fédération Syndicale Unitaire (FSU) :

Mme Catherine DURIEZ, en qualité de titulaire
Mme Béatrice LECOQ, en qualité de suppléante
M. Santiago ALONSO, en qualité de titulaire

Pour la FNEC FP FO

M. Sharif BEMAT, en qualité de titulaire

Pour le SNALC SNE SPLEN SUP

Jacky JARDINOT, en qualité de titulaire

Pour le SAIPER CGTR Educ'Action :

M. Cédric LENFANT, en qualité de titulaire

A titre d'acteurs opérationnels :

M. Frédéric LE BOT, médecin Conseiller technique

Mme Nathalie LECHAT, médecin du personnel

Mme Ana EBRO, infirmière conseillère technique

Mme Annie BELOT-ARNAUD, conseillère de prévention académique

Mme Isabelle JULLIEN, conseillère de prévention départementale.

En outre, assistait à la réunion :

M. Georges CAMALON, secrétaire administratif.

Ouverture de séance

Le président accueille les participants à 9h00. Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

Rectorat
Délégation Académique
à l'Hygiène et à la Sécurité
(DAHS)

2015-2016 / n°

Affaire suivie par
Georges CAMALON
Secrétaire administratif
du CHSCTA

Téléphone
02 62 48 13 86

Fax
02 62 48 11 40

Courriel
gcamalon@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr



Ordre du jour

Point 1 : Modification de la composition du CHSCTA ;

Point 2 : Approbation des PV du CHSCTA d'urgence du 10 juin 2015 et du CHSCTA du 1er juillet 2015 ;

Point 3 : Présentation et vote du calendrier prévisionnel annuel des visites ;

Point 4 : Informations concernant les éventuels accidents de service et tentatives de suicide des personnels de l'académie ;

Point 5 : Suivi des recommandations aux écoles de Pont d'Yves et Notre-Dame de la Paix ;

Point 6 : Questions diverses.

Question préalable

Le SAIPER PAS 974 CGTR EDUC'Action souhaite que les membres du CHSCTA aient systématiquement accès au fichier audio de la séance dans le souci de contribuer à l'exactitude du PV.

Le président est favorable à cette demande.

1 – Modification de la composition du CHSCTA

La directrice des ressources humaines adjointe annonce le remplacement de M. Jacky CHANE-ALUNE, suppléant de l'UNSA, par M. Julien LEBON, à la demande de l'organisation syndicale concernée et conformément à l'article 45 du Décret 82-453.

2 - Approbation des PV du CHSCTA d'urgence du 10 juin 2015 et du CHSCTA du 1er juillet 2015

PV du CHSCTA d'urgence du 10 juin 2015

Le PV du CHSCTA d'urgence du 10 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

PV du CHSCTA du 1^{er} juillet 2015

Le SAIPER PAS 974 CGTR EDUC'Action souhaite que certains propos échangés lors de la séance du 1^{er} juillet 2015 soient rapportés dans le PV.

Il sera de nouveau soumis à approbation lors de la prochaine séance.

La FSU demande si le PV peut être transmis à tous les membres pour observation et validation avant la signature, et non uniquement à la secrétaire académique du CHSCTA.

Le président précise que la procédure est de transmettre le projet de PV à la secrétaire académique qui le diffuse aux membres pour observation en fixant un délai de retour. Faut de réponse, il est réputé validé.

3 - Présentation et vote du calendrier prévisionnel annuel des visites

Le président expose le calendrier prévisionnel annuel des 4 visites d'établissement proposé par les membres représentants du personnel.

L'UNSA demande le calendrier des instances pour pouvoir préciser les dates des visites.

Le président répond que le calendrier prévisionnel des instances sera communiqué dès qu'il sera finalisé.

Concernant la date de la première visite fixée au 5 octobre, il propose de la reporter après les vacances d'octobre pour permettre l'information du chef d'établissement et lui laisser un délai de préparation.

La date du jeudi 5 novembre 2015 est retenue. Celle du lundi 5 octobre est maintenue pour la réunion de préparation.

Le SAIPER PAS 974 CGTR EDUC'Action souhaite la présence de tous les membres du CHSCTA lors de cette visite pour qu'ils s'instruisent de cette première expérience.



Le président rappelle que conformément à l'article 52 du décret 82-453, la délibération du CHSCTA du 1^{er} juillet 2015 a validé un protocole qui fixe la délégation de visite à 6 personnes maximum, dont 4 membres représentants du personnel. Par ailleurs, il pense qu'un trop grand nombre de personnes n'est pas favorable à la qualité et à la liberté des échanges.

Le président et le conseiller de prévention académique seront les représentants de l'administration. La réunion préparatoire du 5 octobre permettra de désigner les membres représentants du personnel et de déterminer les documents utiles.

Le calendrier prévisionnel annuel des visites d'établissement est mis au vote.
Résultat du vote : Pour : 7 ; Contre : 0, Abstention : 0.

4 - Informations concernant les éventuels accidents de service et tentatives de suicide des personnels de l'académie

Le président rappelle que la séance du 1^{er} juillet 2015 avait présenté les statistiques 2013-2014 des accidents de service, notamment leur nombre et leur répartition en accidents de trajet et accidents en établissement. Il souhaite que ces données soient complétées par une analyse des causes et des circonstances. Il propose d'organiser périodiquement, avec des membres du CHSCTA, les services concernés et les éventuels experts, des groupes de travail sur des thématiques relatives aux accidents de service dont les conclusions seront présentées lors la séance suivante du CHSCTA. Ainsi, la thématique des accidents de service et maladies professionnelles pourra constituer l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

L'UNSA souhaite que ces réunions réfléchissent en priorité sur la question du délai d'attente entre le dépôt et le traitement du dossier lors d'un accident de service.

Le président rappelle que lorsque l'imputabilité au service est reconnue, le passage par la commission de réforme est évité, ce qui réduit les délais.

Les membres représentants du personnel sont favorables à cette collaboration.

Le SAIPER PAS 974 CGTR EDUC'Action propose aussi la thématique de l'agression des personnels qui ne se réduit pas uniquement aux mesures administratives disciplinaires ou de protection fonctionnelle mais relève aussi de la mission de prévention du CHSCTA.

Le président reconnaît qu'une communication instantanée sur chaque accident de service ne donne pas assez de recul pour la réflexion. Des réunions de travail périodiques sont plus favorables à l'identification des risques et à la définition des mesures de prévention.

Information

Le président communique une information confidentielle aux membres représentants du personnel. Une suspension de séance a lieu.

5 - Suivi des recommandations aux écoles de Pont d'Yves et Notre-Dame de la Paix

Ecole de Pont d'Yves

La conseillère de prévention départementale rappelle la situation de l'école de Pont d'Yves du Tampon où des travaux de rénovation ont été engagés alors que la présence d'amiante a été identifiée et consignée dans le DTA. Suite au courrier du recteur du 16 juin 2015 rappelant à la mairie ses obligations et l'informant des préconisations du CHSCTA d'urgence du 10 juin 2015, les diagnostics avant travaux (DAT) ont été communiqués. Ils établissent qu'il n'y a pas d'amiante sur les 3 lots de travaux concernés. Le 9 juillet, elle a participé à une réunion avec la mairie pour élaborer le plan de prévention. Il a été cosigné par la mairie, les entreprises concernées et l'IEN le 31 août 2015. Il a été validé par l'IA-DAASEN.

Le SAIPER PAS 974 CGTR EDUC'Action s'étonne de n'avoir toujours pas reçu la copie demandée du courrier du recteur.

La conseillère de prévention départementale informe que ce courrier sera transmis.

Le SAIPER PAS 974 CGTR EDUC'Action demande si dans les autres écoles où l'amiante est repéré les travaux prévus se déroulent conformément à la réglementation.



4/6

La conseillère de prévention départementale répond que les 13 écoles concernées sont connues et les travaux seront suivis par l'ISST.

Le président propose de contacter l'IA-DAASEN pour obtenir de la mairie du Tampon les informations sur les mesures de prévention qui encadrent les travaux dans ces écoles.

Ecole de Notre-Dame de la Paix

La conseillère de prévention départementale rappelle que dans cette école une intoxication au monoxyde de carbone émis par de poêles de chauffage à bois avait été diagnostiquée. Le certificat de ramonage établi quelques mois plus tôt a été fourni. Les préconisations de l'ISST ont été suivies : calibrage du bois pour une combustion plus complète, installation d'extracteurs d'air, réalisation de bouches d'aération, pose de détecteurs de monoxyde de carbone. Les mêmes dispositions sont en cours d'être étendues aux écoles susceptibles de présenter les mêmes risques.

6 - Questions diverses

1) Comment assurer la continuité de service en l'absence de l'ISST?

Le président indique qu'il n'y a pas de remplaçant prévu de l'ISST, notamment sur la prérogative de l'expertise et pour cette durée limitée d'absence. La transmission habituelle des documents ne devrait pas être affectée par cette absence.

2) Le remplacement de Mme Galy est-il effectif?

Le médecin conseiller technique explique que le problème du recrutement se heurte à 2 obstacles : l'absence de médecins du travail et la faible attractivité du salaire au regard des rémunérations dans le privé. Le corps professionnel des médecins du travail est vieillissant. 60 % d'entre eux ont plus de 58 ans. Un décret récent les autorise à travailler jusqu'à 72 ans pour la fonction publique. Et malgré l'effort de l'académie sur le salaire proposé dans les annonces, aucune candidature n'a été pour l'instant enregistrée.

Le président informe que chaque annonce passée dans une revue spécialisée pour le recrutement coûte entre 1000 et 1500 €.

La FNEC FP FO demande si le renforcement prévu de l'équipe médicale par des infirmiers reste d'actualité.

Le médecin conseiller technique annonce qu'il est prévu de recruter un infirmier spécialisé en santé et sécurité au travail une fois l'équipe de médecins consolidée, la priorité étant de remplacer le médecin de prévention. Face à cette situation, une partie des missions du médecin de prévention a été répartie sur le médecin conseiller technique et le médecin du personnel. Les priorités sont données aux personnes en difficulté et aux missions statutaires (aménagements de poste et mutations). Les délais d'attente s'allongent et la charge de travail atteint sa limite.

Le président précise que les personnels sont de plus en plus orientés vers la médecine de ville pour éviter de surcharger la médecine de prévention. L'académie poursuit sa recherche d'un médecin de prévention.

3) Situation de l'école Suzie Bomet. Quels sont les risques allergiques et respiratoires liés à la poussière de bois inhalée? Quelles sont les conditions de travail des 3 classes déplacées?

La conseillère de prévention départementale explique que la rentrée scolaire a été reportée d'une journée, et de 2 jours particulièrement pour les petites sections, en raison de présence de termites. Une désinsectisation a été effectuée sur toute l'école. Trois classes de petite section ont été délocalisées. Le directeur avait déjà alerté la mairie par un courrier en date du 26 juin 2015 resté sans réponse. Toutefois, pendant les vacances de juillet-août, elle a commencé la consolidation du plancher et d'une poutre en bois. Ces symptômes témoignent de la nécessité d'un diagnostic de la structure. Un autre problème concerne le dépôt de fines particules de poussières de bois dans les classes. Le nettoyage se faisant à sec, les particules passent dans l'air. La préconisation est de faire



5/6

un nettoyage humide. Un courrier électronique a été envoyé à la mairie pour avoir des informations sur cette situation. L'IA-DAASEN et l'IEN en ont été informés.

Le SAIPER PAS 974 CGTR EDUC'Action affirme que des cas d'allergie ont été déclarés.

La conseillère de prévention départementale précise que ce risque a été signalé dans le courrier adressé à la mairie.

Le médecin du personnel dit n'avoir reçu aucune demande en ce sens.

Le président indique que ces affections peuvent être déclarées à titre de maladie professionnelle par les personnes concernées.

4) *Quels sont les éléments à votre disposition concernant les écoles de Grand Ilet et de Raymond Mondon?*

Ecole de Grand-Ilet

La conseillère de prévention départementale rappelle que l'école avait l'objet d'une inspection de l'ISST en 2011. Un rapport de diagnostic de structure établi par la SOCOTEC en 2014 préconise la construction d'une nouvelle école en raison du risque de glissement de terrain, avec lancement des travaux dès février 2015 et achèvement en janvier 2016 au plus tard. Il prévoit la pose de salles modulaires en cas de retard des travaux. Des fissures importantes et des affaissements du sol et de la toiture sont apparents. De plus, le risque d'explosion lié aux contraintes du bâti sur les canalisations de gaz est présent. L'ISST a effectué une visite de suivi en 2014. L'IEN et l'IA-DAASEN en ont été informés. En août 2015, une visite de la commission de sécurité a eu lieu. Son rapport déterminera les suites à donner. Le 29 septembre, la mairie réunira les parents, l'équipe éducative et l'assistant de prévention pour présenter le projet de construction de la nouvelle école.

La FSU considère que les risques d'effondrement et d'explosion présents dans cette école mettent les personnes en situation de danger grave et imminent. L'installation de constructions modulaires est urgente.

La conseillère de prévention départementale précise que la mairie est alertée de cette situation depuis 2011, aussi bien par la rapport de l'ISST que lors des réunions régulières.

La FSU envisage de remplir le registre de danger grave et imminent.

Le président propose d'en informer le préfet.

Le SAIPER PAS 974 CGTR EDUC'Action s'interroge sur les moyens donnés au CHSCTA dans ces cas d'urgence puisque lors d'une situation précédente l'IEN de circonscription n'a pas autorisé le membre du CHSCTA à quitter son poste pour intervenir dans l'école concernée.

Le président déclare qu'une telle intervention relève des prérogatives des membres du CHSCTA. Ce droit sera respecté.

Ecole Raymond Mondon

La conseillère de prévention départementale a visité l'école le 3 septembre, après la visite de l'IEN et de l'assistant de prévention le 28 août et celle de la Commission de sécurité le 3 septembre, pour faire suite à une alerte concernant une défaillance du bâti signalée par des fissures. Un rapport de diagnostic structurel du 13 février 2015 conclut que les fissures ne présentent pas de risque majeur de déstabilisation de la structure à court terme. Un nouveau rapport du 22 juin 2015 observe des variations dans les fissures liées à des variations hydriques du sol et préconise une surveillance des fissures ainsi qu'une étude du sol. Des échanges ont eu lieu entre la mairie et l'IEN. L'école fait l'objet d'une mise en demeure de la Commission de sécurité pour des raisons d'insécurité électrique, et non du bâti. La mairie décide de fermer l'école. Les classes ont été délocalisées, dans la concertation, pendant une semaine, pour permettre la mise en conformité électrique. L'école a été rouverte. Elle sera l'objet d'une nouvelle visite de la commission de sécurité le 25 septembre sur le point de la sécurité électrique. Toutefois, les risques liés au bâti demeurent et les mesures de prévention ne sont pas définies.



6/6

Le SAIPER PAS 974 CGTR EDUC'Action souligne que s'il n'y a pas de danger immédiat, il y a une incertitude sur l'évolution du risque.

La conseillère de prévention départementale confirme que les fissures auraient besoin d'une surveillance régulière.

L'UNSA remarque que la nature des fissures et les remontées capillaires indiquent bien une instabilité du sol. Il informe que la mairie a annoncé une publication des diagnostics sur son site Internet et une étude de sol à la mi-octobre.

La conseillère de prévention départementale précise que l'étude de sol est destinée à anticiper le danger et à planifier une délocalisation des classes.

Points d'information

1- Le président rappelle que le DTA du rectorat est disponible pour consultation auprès du responsable de la DL. Les personnels ont été informés des conclusions de ce diagnostic qui ne signale aucun risque particulier lié à l'amiante.

2- Le président informe que le service de la DSI a fait l'objet d'un travail croisé de la psychologue, de l'ergonome et du médecin de prévention. Les résultats de l'étude seront restitués en novembre auprès des personnels concernés en vue d'améliorer l'environnement professionnel du service.

Le SAIPER PAS 974 CGTR EDUC'Action demande si le CHSCTA pourra être destinataire de ces conclusions.

Le président y répond favorablement et propose même une présentation de la démarche et des résultats par la psychologue lors d'une prochaine séance. Il précise que ce genre d'étude a été mené sur d'autres établissements.

3- Le président fait part d'un constat de la MGEN selon lequel le dispositif PAS, qui permet à n'importe quel agent de l'académie de joindre des psychologues par téléphone le mercredi après-midi, est sous-utilisé. La communication sur ce dispositif doit être améliorée dans les établissements et particulièrement dans les écoles. Un courriel en ce sens leur sera adressé.

Le SAIPER PAS 974 CGTR EDUC'Action relève que cette difficulté pose de nouveau le problème de la communication des informations santé et sécurité dans les écoles dû au manque de moyens matériels, à des questions de priorité, à la surcharge d'informations ou aux circuits de transmission.

Le président propose de sensibiliser le réseau des secrétaires de circonscription à la bonne diffusion des informations vers les écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12h30.

Le président

La secrétaire académique

Le secrétaire administratif